

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du Mercredi 27 avril 2016 Par suite d'une convocation en date du 21 avril 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 27 avril 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 11 Délibération n°D_2016_04_27_05</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à Mme Raphaëlle Cons, Mme Sandrine Jallin à M. Alain Cartier Absents excusés : M. Fabrice Bonnard, M. Julien Verdier Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Retrait de la délibération n°D_2016_03_30_07 du 30 mars 2016 portant élection d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 8 avril 2016, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, a demandé le retrait de la délibération n°D_2016_03_30_07 du 30 mars 2016 portant élection d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres au motif suivant : « *la jurisprudence administrative n'autorise pas le conseil municipal à modifier librement la composition des commissions formées en application de l'article L. 2121-22 du CGCT en cours de mandat* ».

Il poursuit en indiquant qu'à la suite de la démission de Monsieur Christophe Albert, membre suppléant, la commission d'appel d'offres sera composée de trois membres titulaires et d'un seul membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- Le retrait de la délibération n°D_2016_03_30_07 du 30 mars 2016.

La commission d'appel d'offres sera donc composée de trois membres titulaires et d'un membre suppléant, à savoir :

Membres titulaires :

- Raphaëlle CONS ;
- Patrick FALCOZ ;
- Sandrine JALLIN.

Membre suppléant :

- Alain CARTIER

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 28 AVR. 2016</p> <p>Et de la publication le : 28 AVR. 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 28 avril 2016</p> <p>Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	--